



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
des Alpes-Maritimes

A-DASEN

Articulation entre la formation et les missions forfaitaires

Depuis la rentrée 2023, certains professeurs des écoles effectuent des missions forfaitaires dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte (note de service du 20-7-2023 MENH2320037N).

Ces missions s'effectuent en dehors de l'obligation de service.

Pour les professeurs des écoles, il peut s'agir de missions d'accompagnement à caractère pédagogique devant élèves (soutien en 6^{ème}, soutien aux élèves rencontrant des difficultés dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, dispositif devoirs faits, dispositifs stages de réussite et Ecole ouverte) ou de missions d'accompagnement et d'innovation (coordination et prise en charge de projets, appui à la prise en charge des élèves à besoins particuliers).

Dans le cas où ces interventions seraient programmées sur des temps de formation, il est demandé aux professeurs de participer à la formation. Les convocations aux modules de formation sont communiquées suffisamment en amont pour permettre aux professeurs des écoles d'anticiper leur emploi du temps et d'informer les acteurs de leur absence ce jour. Il leur appartient de repositionner les heures des missions forfaitaires sur des temps qui n'impactent pas leur présence en formation.

Frédérique KLEIN
A DASEN
iena06@ac-nice.fr